

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-06-38 - POLITIQUE DE LA VILLE/HABITAT/LOGEMENT (8.5) –
CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DE VIVEST**

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PLOUFFE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

La Convention d'Utilité Sociale (CUS) formalise les engagements des bailleurs sociaux en matière de :

- gestion sociale favorisant la mixité sociale, la transparence des attributions et l'accueil des publics prioritaires,
- qualité de service adapté aux besoins des territoires et des locataires,
- concertation régulière avec les locataires et leurs représentants.

L'organisme VIVEST, du groupe ACTION LOGEMENT, est issu de la fusion de LOGIEST et SLH (Société Lorraine de l'Habitat) en 2021.

Son projet de CUS 2021-2027 est articulé sur différentes phases du fait du contexte particulier de fusion ; une 1^{ère} phase est établie pour 3 ans avec la seule précision des indicateurs patrimoniaux, ventes et mutations pour cette période (2021-2023). Parallèlement, VIVEST est en cours d'élaboration d'un nouveau Plan Stratégique de Patrimoine qui viendra compléter ultérieurement sa CUS.

Cette entité compte près de 23 000 logements dont un parc de 61 logements sur la CC2T (hors Quartier Politique de la Ville et représentant env. 2.4 % du parc social total de la CC2T).

De grands enjeux ont été mis en exergue dans le cadre stratégique de VIVEST tels que :

- Le développement de la diversité de l'offre de logements et l'équilibre des territoires. A ce titre, le groupe peut être partenaire des collectivités dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville.
- Le soutien à l'emploi et l'insertion professionnelle (ex. en développant une offre de meublés et services associés type colocation).
- Les réponses au vieillissement de la population, au handicap (ex. travaux d'adaptation, services de proximité) et à la précarité énergétique. Sur ce dernier point, VIVEST s'engage à rénover en 2021 et 2022, 7 logements disposant actuellement d'une étiquette F et G.
- La prise en compte du parcours résidentiel en développant les mutations et la vente de logements. Sur ce point, VIVEST a un objectif de 210 logements vendus par an sur l'ensemble de son parc dont 8 logements sur la CC2T (commune de Foug).

Le projet de CUS, dans son intégralité, est disponible sur simple demande auprès du Pôle Développement, Aménagement et Mobilités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'Utilité sociale de VIVEST, et toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et de ladite convention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

